

①⑨ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①① N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 622 421

②① N° d'enregistrement national :

87 15087

⑤① Int Cl⁴ : A 47 F 7/28 // F 17 C 13/08.

①②

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②② Date de dépôt : 30 octobre 1987.

③③ Priorité :

④③ Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 18 du 5 mai 1989.

⑥⑥ Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦① Demandeur(s) : L'AVION ROSE, Société à Responsabilit
Limitée. — FR.

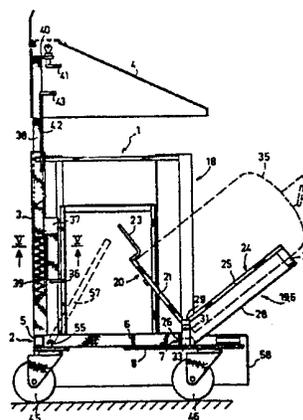
⑦② Inventeur(s) : Gérard Guérin.

⑦③ Titulaire(s) :

⑦④ Mandataire(s) : Cabinet Beau de Loménié.

⑤④ Dispositif pour le stockage, la présentation et la vente de produits divers, tels que des bouteilles à gaz domestiqu

⑤⑦ Le dispositif comporte une semelle 2 de châssis 1 sur laquelle sont disposés au moins deux berceaux 19.6 destinés à recevoir des produits 35 simplement posés, ces berceaux présentant un dossier 24 et une base 20 et lesdits berceaux étant montés pivotants dans l'angle de ceux-ci sur la semelle autour d'un axe géométrique 31, 32 sensiblement horizontal pour pouvoir occuper, par butée contre des éléments d'arrêt 7 et 6 de ladite semelle, deux positions extrêmes stables : une position verticale de stockage et une position inclinée vers l'extérieur de prélèvement, le dispositif étant également muni d'un moyen de verrouillage 36 à 43 rendant inviolable le stockage desdits produits.



FR 2 622 421 - A1

Dispositif pour le stockage, la présentation et la vente de produits divers, tels que des bouteilles à gaz domestique.

La présente invention concerne un dispositif pour le stockage, la présentation et la vente de produits divers, tels que des bouteilles à gaz domestique.

On connaît un casier fixe à plusieurs lits superposés, casier dans lequel les bouteilles sont stockées les unes à côté, devant ou dessus des autres.

Ce type de stockage présente de nombreux inconvénients.

Un premier inconvénient est qu'il n'attire pas la clientèle et ne pousse pas à la vente.

Un deuxième inconvénient est que le prélèvement par le client d'une bouteille pleine et le remplacement de celle-ci par une bouteille vide constitue une opération fastidieuse, longue, salissante et fatigante.

Un troisième inconvénient est que l'inviolabilité du stockage n'est pas toujours assuré dans de bonnes conditions, car il faut que le vendeur remette en place une barrière et pose un cadenas en le verrouillant.

La présente invention a pour but de remédier à ces inconvénients et propose un dispositif constituant un véritable support publicitaire, présentant et stockant parfaitement les produits à vendre, les verrouillant en stockage facilement sans qu'il soit raisonnablement possible de s'en abstenir et permettant le prélèvement d'un produit neuf et son remplacement par la consigne d'une façon propre, rapide, commode et non fatigante.

Conformément à l'invention, le dispositif comporte une semelle de châssis sur laquelle sont disposés au moins deux berceaux destinés à recevoir des produits simplement posés, ces berceaux présentant un dossier et une base et lesdits berceaux étant montés pivotants dans l'angle de ceux-ci sur la semelle autour d'un axe géométrique sensiblement horizontal pour pouvoir occuper, par butée contre des éléments d'arrêt de ladite semelle, deux positions extrêmes stables : une position verticale de stockage et une position inclinée vers l'extérieur de prélèvement,

le dispositif étant également muni d'un moyen de verrouillage rendant inviolable le stockage desdits produits.

05 Suivant une forme de réalisation avantageuse, il comporte trois berceaux dont les axes sont convergents, la semelle ayant une forme sensiblement semi-polygonale et présentant avec les berceaux chargés en position inclinée de prélèvement une grande stabilité.

10 Le moyen de verrouillage est un mât central monté coulissant relativement à un montant vertical du châssis, muni d'une platine susceptible de recouvrir en position basse des pédales faisant corps avec les bases des berceaux, relié à un ressort tendant à le repousser vers sa position haute dans laquelle la platine libère les pédales et coopérant avec un verrou porté par le châssis et permettant de bloquer le mât en position basse de la platine.

15 La barre centrale coulissant fait corps avec un toit recouvrant les berceaux en position de stockage au moins.

Le châssis est équipé, hors du passage des berceaux chargés, d'un habillage, cet habillage au moins étant utilisé comme support publicitaire.

20 La semelle est équipée de trois roulettes disposées suivant les sommets d'un triangle, deux de ces roulettes étant blocables au moyen d'un levier commun.

25 Divers autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortent d'ailleurs de la description détaillée qui suit.

Une forme de réalisation de l'objet de l'invention est représentée, à titre d'exemple non limitatif, sur le dessin annexé.

Sur ce dessin :

30 - la figure 1 est une élévation de face du dispositif conforme à l'invention,

- la figure 2 est une élévation-coupe de ce dispositif en position verrouillée (toit abaissé) prise suivant la ligne II-II de la figure 1,

35 - la figure 3 est une vue en plan prise en coupe suivant la ligne III-III de la figure 2,

- la figure 4 est une vue analogue à la figure 2, mais prise à plus grande échelle, montrant le dispositif en position déverrouillée avec le berceau médian en position inclinée de prélèvement d'une bouteille,

05 - la figure 5 est une coupe prise à plus grande échelle suivant la ligne V-V de la figure 4,

- la figure 6 est une vue en coupe de détail, illustrant à très grande échelle le blocage de l'une des deux roues asservies à la même commande,

10 - la figure 7 est une coupe de détail prise suivant la ligne VII-VII de la figure 6.

Le dispositif comporte un châssis 1 présentant une semelle inférieure 2 faisant corps avec un montant postérieur 3 destiné à supporter un toit 4.

15 La semelle 2 est constituée par un longeron postérieur 5 sensiblement diamétral, un arc intermédiaire 6 sensiblement semi-hexagonal et un arc périphérique 7.

L'arc intermédiaire 6 est disposé de façon que ses demi-côtés 6.1 et 6.4 aboutissant sur le longeron 5 soient perpendiculaires à celui-ci. L'arc périphérique 7 présente sensiblement la forme d'un demi hexagone aux sommets tronqués ; le côté médian 7.6 de l'arc 7 est parallèle au longeron 5, tandis que les côtés extrêmes 7.5 et 7.7 sont inclinés symétriquement de 60 degrés sur ce longeron ; les côtés 7.1 à 7.4 des troncatures de l'arc 7 sont parallèles aux côtés 6.1 à 6.4 respectivement de l'arc intermédiaire 6.

Les arcs 6 et 7 sont soudés sur le longeron 5 et reliés entre eux par une plaque médiane également soudée 8.

30 Le montant 3 est un profilé tubulaire carré présentant une fente 9. Ce montant est soudé sur le longeron 5, ainsi que sur des traverses postérieures intermédiaire 10 et supérieure 11 réunies notamment par des habillages extrêmes 12 et 13 en forme de caissons. Par ailleurs, ledit montant 30 est soudé à son extrémité supérieure sur deux barres radiales 14 et 15 dont les extrémités aboutissent à l'aplomb des points milieu des côtés 7.2 et 7.3 de

L'arc périphérique 7. Sur ces barres 14 et 15 et sur des ferrures de ces côtés 7.2 et 7.3 sont fixés d'autres habillages 16 et 17 également en forme de caissons.

05 Les habillages 12, 13, 16 et 17 délimitent entre eux trois passages 18.5 à 18.7 pour des berceaux 19.5 et 19.7. Tous ces berceaux sont identiques et l'un d'entre eux seulement 19.6 est décrit dans ce qui suit.

10 Ce berceau comporte une base triangulaire 20 dont les deux barres 21 et 22 convergent vers le centre et sont réunies par une pédale surélevée 23. La base 20 fait corps avec un dossier 24 constitué par deux montants 25 et 26 soudés sur les barres 21 et 22 de la base, ainsi que par un arceau supérieur 27 qui est soudé auxdits montants. Cette armature 25 à 27 du dossier supporte un habillage 28 prolongeant les autres 12, 13, 16 et 17 afin de former
15 une enveloppe sensiblement cylindrique sur laquelle de la publicité, une marque, un mode d'emploi ... peuvent être apposés.

Dans leur angle, les barres 21, 22 et les montants 25, 26 du berceau sont munies de pattes 29, 30 montées pivotantes autour d'axes d'articulation 31, 32, tels que des boulons, que les
20 traversent ainsi que d'autres pattes 33, 34 soudées sur le côté correspondant 7.6 (ou 7.5 et 7.7) de l'arc périphérique 7.

Dès lors, chaque berceau 19 peut pivoter autour de ses axes alignés 31, 32 et occuper deux positions :

25 - un position de stockage (figure 2) dans laquelle les barres 21, 22 reposent sur la butée constituée par l'arc 6 et la bouteille 35 stockée dans ce berceau est verticale,

30 - et une position de prélèvement (figure 4) dans laquelle les pattes 29, 30 butent, sous les axes 31, 32, contre le côté correspondant 7.6 et la bouteille 35 est inclinée, étant ainsi facile à prendre pour son prélèvement par sa poignée et la bordure de son fond.

Le dispositif comporte également un moyen de verrouillage permettant d'emprisonner les bouteilles 35 en position de stockage (figure 4).

35 Dans l'exemple représenté, le moyen de verrouillage est

une platine 36 susceptible d'occuper :

- une position basse (figure 2) dans laquelle la platine se place au-dessus des pédales 23 des trois berceaux 19.5 à 19.7 et s'oppose ainsi au pivotement de ceux-ci,

05 - et une position haute (figure 4) dans laquelle la platine est située hors de la trajectoire des pédales 23 de façon que lesdits trois berceaux 19.5 à 19.7 puissent pivoter.

La platine 36 est reliée par une nervure 37 traversant la fente 9 du montant 3 à un mât 38 monté coulissant dans ce montant.
10 Un ressort 39 disposé dans ledit montant est interposé entre le longeron 5 et l'extrémité inférieure du mât 38. Le toit 4 est fixé le long de l'extrémité supérieure de ce mât, extrémité en bout de laquelle est monté un verrou 40 à pêne pivotant 41. Le montant 3 fait corps avec une ferrure 42 dont l'extrémité libre 43 est pliée
15 pour se trouver sur la trajectoire du pêne 41.

Lorsque le verrou 40 est ouvert, le ressort 39 repousse le mât 38 de façon que le toit 4 soit éloigné du conteneur constitué par le châssis 1 et ses habillages (figure 4) et qu'ainsi la platine 36 libère les pédales 23, ce qui permet à l'utilisateur
20 de faire basculer les berceaux 19 pour les décharger d'une bouteille pleine 35 ou les charger d'une bouteille vide.

Pour verrouiller le conteneur, il faut rabattre les berceaux, abaisser le toit et fermer le verrou. Ainsi, la platine 36 maintenue en position basse par le pêne 41 qui bute contre
25 l'extrémité 43 de la ferrure fixe 42, retient les pédales 23.

Par ailleurs et comme le montrent les figures 1 et 2, la semelle 2, au lieu d'être fixe, est munie de trois roulettes orientables 44 à 46. Les deux roulettes postérieures 44 et 45 sont montées sous le longeron 5 de la semelle à ses extrémités, tandis
30 que la roulette antérieure 46 est montée sous la plaque 8 de ladite semelle.

Ainsi que cela ressort de la figure 6, chaque roulette, 44 par exemple, est montée folle autour d'un axe horizontal 45 dans une chape 46 montée pivotante, autour d'un axe géométrique vertical
35 47 déporté relativement à l'axe 45, par l'intermédiaire d'une butée

à billes 48 montée dans un support 49. A travers la butée, s'étend
une tige 50 guidée en translation et munie, à son extrémité
inférieure, d'un patin tronconique 51 susceptible de venir en appui
contre la roulette 44 afin de l'immobiliser tant en rotation autour
05 de son axe 45 qu'en pivotement autour de l'axe 47. Entre le support
49 et une collerette 52 de la tige 50 est interposé un ressort 53
enfilé sur ladite tige, ressort qui tend à écarter le patin 51 de
la roulette 44. En outre, l'extrémité supérieure de la tige 50 est
en contact avec une came 54 faisant corps, ainsi qu'une autre came
10 identique coopérant avec l'autre roulette postérieure 45, avec un
arbre 55 supporté par des paliers 56 du châssis 1. L'actionnement
des cames pour bloquer les roulettes ou les libérer, est obtenu en
faisant tourner l'arbre 55 autour de son axe géométrique. A cet
effet, l'arbre présente une section hexagonale et peut être
15 commandé par une clé amovible 57.

Dans ce cas où la semelle 2 du châssis 1 est supportée
par des roulettes 44 à 46, les habillages 12, 13, 16, 17 et 28
s'étendent jusqu'à ladite semelle et celle-ci est équipée d'une
jupe carénée 58 descendant jusque près du sol.

RE V E N D I C A T I O N S

1.- Dispositif pour le stockage, la présentation et la vente de produits divers, tels que des bouteilles à gaz domestique, caractérisé en ce qu'il comporte une semelle (2) de châssis (1) sur laquelle sont disposés au moins deux berceaux (19.5 à 19.7) destinés à recevoir des produits (35) simplement posés, ces berceaux présentant un dossier (24) et une base (20) et lesdits berceaux étant montés pivotants dans l'angle de ceux-ci sur la semelle autour d'un axe géométrique (31, 32) sensiblement horizontal pour pouvoir occuper, par butée contre des éléments d'arrêt (7 et 6) de ladite semelle, deux positions extrêmes stables : une position verticale de stockage et une position inclinée vers l'extérieur de prélèvement, le dispositif étant également muni d'un moyen de verrouillage (36 à 43) rendant inviolable le stockage desdits produits.

2.- Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comporte trois berceaux (19.5 à 19.7) dont les axes sont convergents, la semelle (2) ayant une forme sensiblement semi-polygonale et présentant avec les berceaux chargés en position inclinée de prélèvement une grande stabilité.

3.- Dispositif selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que le moyen de verrouillage est un mât central (38) monté coulissant relativement à un montant vertical (3) du châssis, muni d'une platine (36) susceptible de recouvrir en position basse des pédales (23) faisant corps avec les bases (20) des berceaux (19.5 à 19.7), relié à un ressort (39) tendant à le repousser vers sa position haute dans laquelle la platine libère les pédales et coopérant avec un verrou (40) porté par le châssis et permettant de bloquer le mât en position basse de la platine.

4.- Dispositif selon la revendication 3, caractérisé en ce que mât central coulissant (38) fait corps avec un toit (4) recouvrant les berceaux (19.5 à 19.7) en position de stockage au moins.

5.- Dispositif selon la revendication 2 ou 4, caractérisé en ce que la semelle (2) est équipée de trois

roulettes (44 à 45) disposées suivant les sommets d'un triangle, deux de ces roulettes (44, 45) étant blocables (50 à 55) au moyen d'un levier commun (57).

05 6.- Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce que** le châssis (1) est équipé, hors du passage des berceaux chargés (19.5 à 19.7), d'un habillage (12, 13, 16, 17, 28, 58), cet habillage au moins étant utilisé comme support publicitaire.

Fig. 2

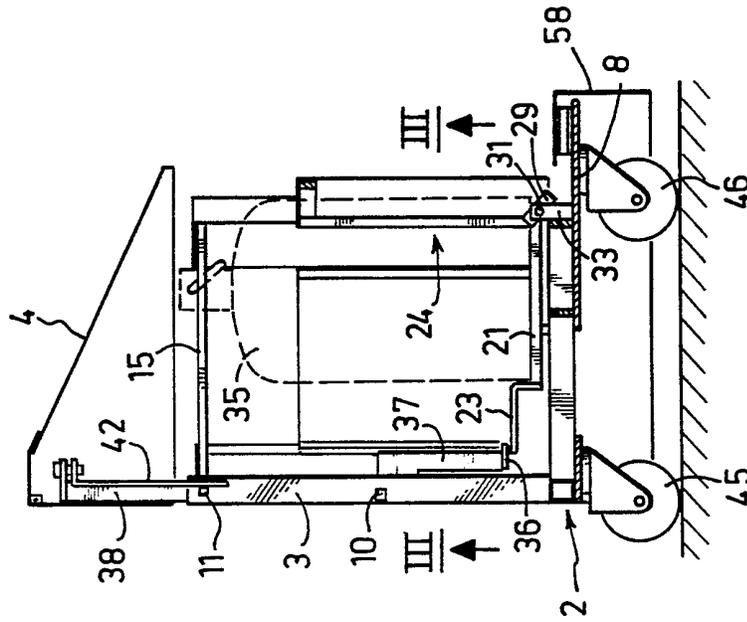
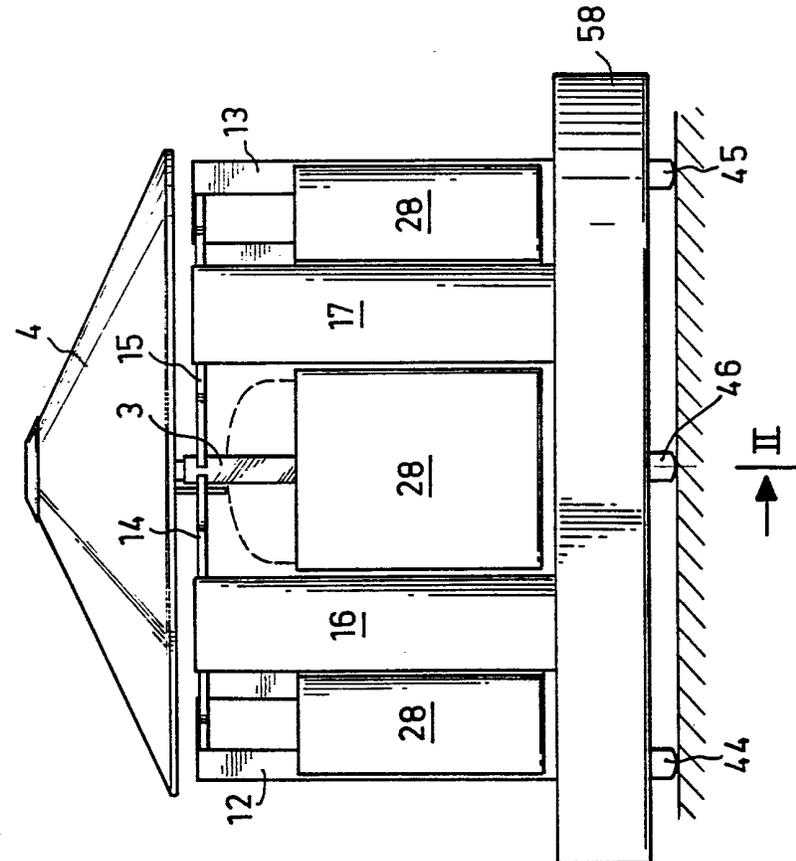


Fig. 1

→ II



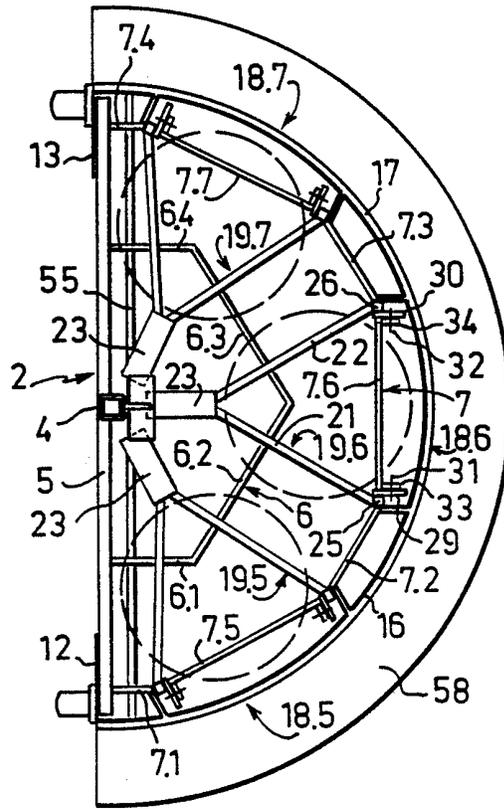


Fig. 3

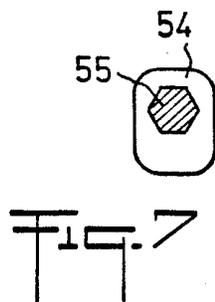


Fig. 7

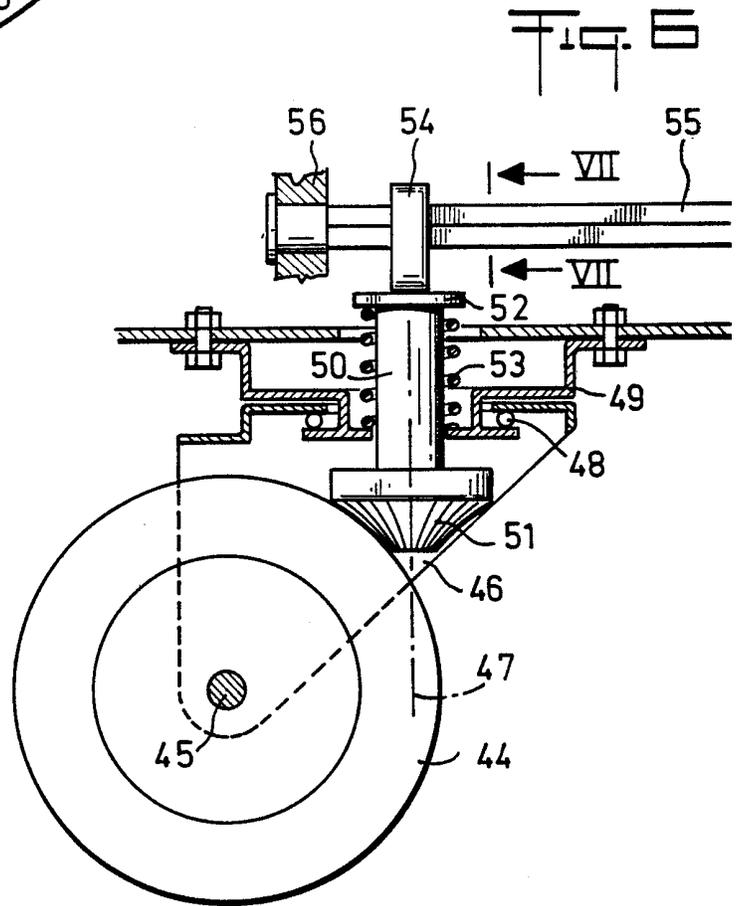


Fig. 6

FIG. 5

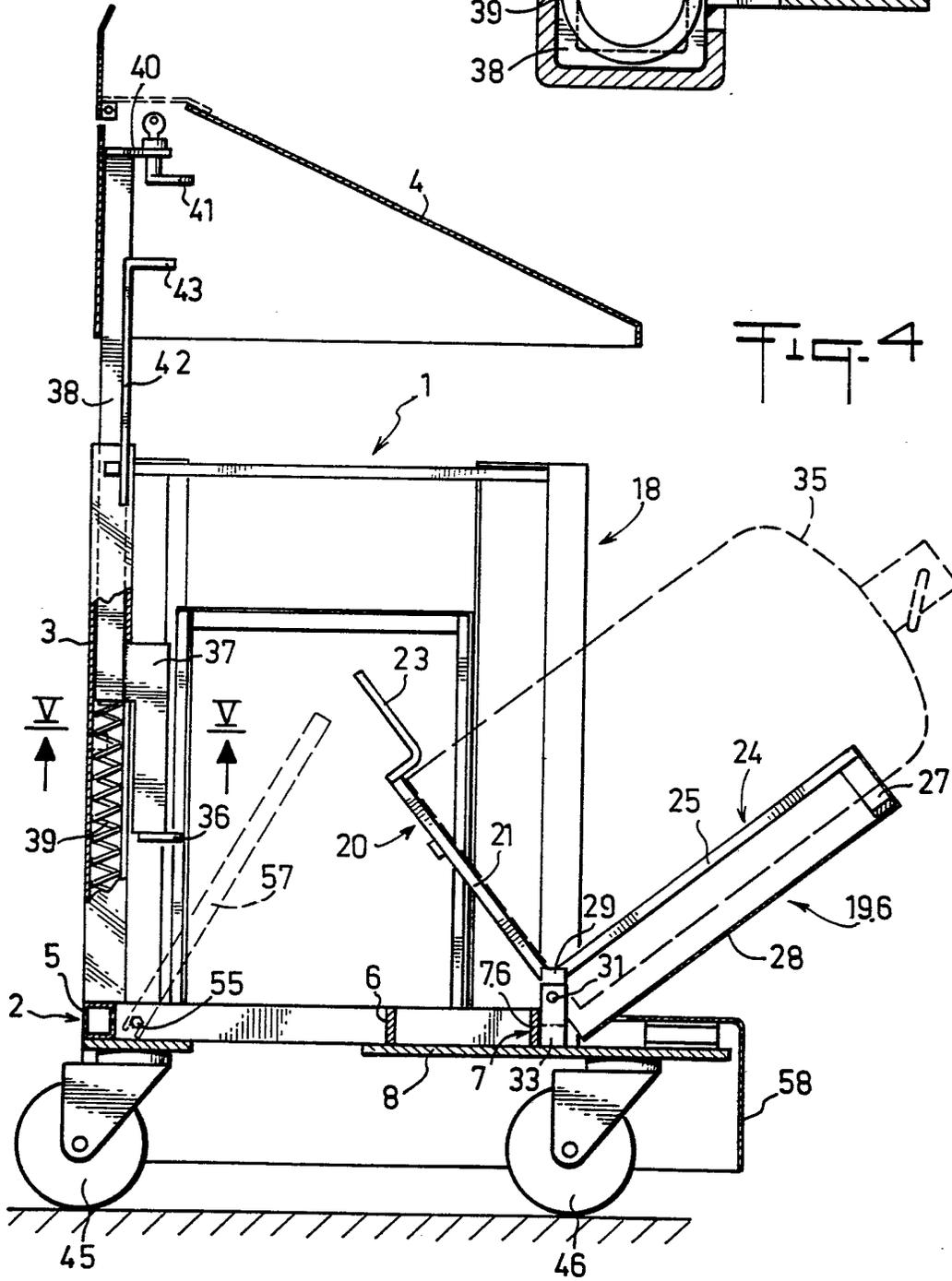
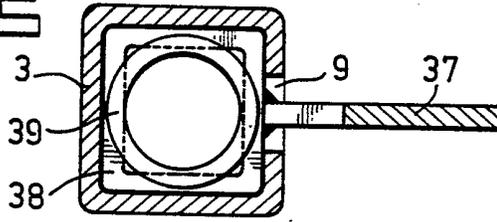


FIG. 4